



Séjour National de Randonnée des Actifs Libérés 2023 Du 16 au 23 septembre 2023

MODALITES DE REGLEMENT

Vous voudrez bien envoyer avec votre inscription les chèques suivants, libellés comme expliqué cidessous.

Chambre Double:

Coût du séjour : 500€

Joindre:

- 2 chèques de 170€ à l'ordre de In Nature (encaissés vers le 20 juillet, puis vers le 20 août 2023)
- 1 chèque de 111€ à l'ordre de In Nature (encaissé en début de séjour)
- 1 chèque de 49€ à l'ordre de l'URASCE Languedoc-Roussillon (encaissé en début de séjour)

Chambre individuelle:

Coût du séjour : 500€ avec un supplément de 132€, soit 632€

Joindre:

- 2 chèques de 210€ à l'ordre de In Nature (encaissés vers le 20 juillet, puis vers le 20 août 2023)
- 1 chèque de 163€ à l'ordre de In Nature (encaissé en début de séjour)
- 1 chèque de 49€ à l'ordre de l'URASCE Languedoc-Roussillon (encaissé en début de séjour)

Les chèques, accompagnés du cahier des charges signé et de l'attestation de cotisation à jour, sont à envoyer à :

URASCE Languedoc-Roussillon s/c ASCE34, 105 rue Guglielmo Marconi, 34000 MONTPELLIER